

Copie à Monsieur le Ministre Bruggmann

Le Chef
du
Département Politique
Personnelle
fédérale

Berne, le 22 juin 1954.

LEGATION OF SWITZERLAND DEPARTMENT OF COMMERCE		
JUN 29 1954		
N. 22. 21. 1. 0.		
FILE NO.		
B e r n e .		
aa		

Monsieur Rodolphe Rubattel,
Président de la Confédération,

B e r n e .

Monsieur le Président de la Confédération,

Comme nous en étions convenus ce matin, je viens de recevoir Miss Frances Willis, Ambassadeur des Etats-Unis. Je lui ai demandé de bien vouloir attirer l'attention de son Gouvernement sur l'importance attachée en Suisse au problème de l'élévation des droits de douane sur les produits de l'industrie horlogère. J'ai précisé que je n'entendais pas entrer dans les détails de cette affaire, mais simplement relever qu'en Suisse on ne comprendrait pas une mesure prise dans ce sens. La balance commerciale entre la Suisse et les Etats-Unis est constamment active en faveur de ces derniers, sous réserve de 1953. Pour les premiers mois de 1954, elle présente de nouveau un solde actif de 42 millions. La Suisse pratique une politique douanière très libérale. Les droits sur les montres sont déjà suffisamment élevés aux Etats-Unis. Une nouvelle augmentation serait considérée par notre opinion publique comme un geste inamicol et injustifié par les circonstances des Etats-Unis à l'égard de la Suisse. Au surplus, elle serait en contradiction avec les principes constamment proclamés par le Gouvernement américain, qui encourage les Etats européens à abaisser leur tarif douanier et à pratiquer une politique libérale en matière d'échanges commerciaux. J'ai souligné qu'on pourrait difficilement prétendre que l'industrie horlogère américaine soit réellement menacée par les importations de mon-



tres suisses. Enfin j'ai déclaré qu'on comprendrait mal qu'une mesure considérée comme injustifiée il y a deux ans par le Président Truman apparaisse aujourd'hui comme nécessité par les circonstances.

Miss Willis m'a répondu qu'elle était heureuse d'avoir avec moi cet entretien qui lui permettra de faire une nouvelle démarche auprès de son Gouvernement pour signaler l'importance attribuée à ce problème par les autorités et l'opinion publique suisses. Elle ne peut guère aborder le fond, ne voulant pas émettre un avis qui pourrait être en contradiction avec l'opinion de son Gouvernement et les décisions que celui-ci pourrait prendre. Selon elle, le motif pour lequel une élévation des droits pourrait être décidée est tiré des exigences de la défense nationale. A ce propos, elle a fait allusion à la déclaration que j'ai faite hier au Conseil national sur la libération des produits agricoles dans le cadre de l'OECE, qui ne devrait pas dépasser 60%. C'est une raison du même ordre qui pourrait engager le Gouvernement des Etats-Unis à augmenter les droits de douane.

Miss Willis m'a promis de télégraphier immédiatement au Département d'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma très haute considération.

Max Petitpierre